Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

# LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Octobre 2017

N° 123

N° ISSN : 1954-9652

Dans ce numéro :


| | |
|---|---|
| *Une contribution à l'histoire du cimetière d'Avranches* | *1, 4, 6, 8* |
| *Eco-veille de la randonnée à Saint-Martin-le-Bouillant* | *5, 7* |


J'ai bien reçu votre lettre datée du 29 juillet dernier à laquelle j'ai répondu par courriel le 3 août suivant. Nous ne pouvons que nous réjouir que le groupe de recherches archéologiques du Cotentin manifeste son intérêt pour le patrimoine funéraire et je suis heureux de constater que l'argumentation développée par madame Francine Aguiton, encourage la réflexion. Nous sensibilisons effectivement depuis 2003, de façon officielle, suite à la création de la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire, les élus, les associations locales et toute autre personne désireuse d'apporter sa contribution à la conservation d'un héritage en péril. Le 26 août 2011.

## Une contribution historique au cimetière d'Avranches

La ville d'Avranches de moins de 5000 habitants en cette fin du 18e siècle était organisée en trois paroisses : Saint-Gervais, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Saturnin, ayant chacune un cimetière paroissial. A ces trois sites funéraires s'ajoutent les cimetières particuliers des communautés et congrégations religieuses ainsi que l'hospice.

1785 (25/11) : du vendredi vingt-cinq novembre mil sept cent quatre-vingt-cinq dans la chambre du conseil du bailliage civil d'Avranches devant maître Ferrey-de-Montitier. Vertu d'ordonnance de nous rendue le quatre octobre dernier sur le réquisitoire du procureur du roi du premier dudit mois tendant à être autorisé à le faire signifier aux députés des paroisses de Notre-Dame-des-Champs, Saint-Gervais et Saint-Saturnin de cette ville pour se trouver aux jour et heure qui seraient indiqués en ce lieu avec messieurs les officiers municipaux conservateurs des intérêts de la ville pour faire le choix d'un terrain commun, hors de l'enceinte de la ville propre à y faire les sépultures, vertu aussi de la convocation verbalement faite aux sieurs officiers municipaux et des assignations commises aux sieurs députés desdites paroisses par exploit d'Arondel ( ?) du douze dudit mois contenant significations dudit réquisitoire et de notre dite ordonnance aux fins duquel lesdits procureur du roi a déclaré persister. Sont comparus MM Guitton, écuyer, et Guellet-de-la-Bréardière, députés de la paroisse Notre-Dame-des-Champs, lesquels pour satisfaire à l'assignation commise à leur communauté ont dit que les habitants et possédants fonds de ladite paroisse de Notre-Dame-des-Champs se sont empressés de satisfaire et de remplir le vœu de l'arrêt de la cour aussitôt qu'ils leur ont été connus, que monsieur le Procureur du roi le sait et qu'il en a même informé monsieur le procureur général mais qu'il est surprenant que les habitants de cette paroisse qui n'ont rien de commun, ni à démêler avec les autres paroisses de la ville, éprouvent des contradictions relativement à leur cimetière. Il peut bien être que les autres paroisses soient dans le cas de suppression mais c'est alors à eux de s'en choisir un nouveau comme ils aviseront bien. Mais les habitants de Notre-Dame-des-Champs ne peuvent se persuader que celui de leur paroisse soit dans le cas de la suppression portée par les arrêts en règlement. En effet il est bien aéré, d'une superficie plus que suffisante pour qu'en suivant l'ordre prescrit pour les inhumations, l'on ne soit pas obligé de revenir sur les anciennes fosses avant le temps de dix ans. Il est hors de l'enceinte de la ville,

# Journées européennes du patrimoine « à la découverte de nos villages »

Circuit en autocar du vendredi 15 et samedi 16 septembre au départ à 15 heures

**Prieuré saint Thomas de La Bloutière :**

Propriétaires : monsieur et madame Mark Leggett, 7 Rue de la Baye, 50800 La Bloutière.

Voici ce qu'écrivit l'abbé Toustain de Billy, l'historien du diocèse de Coutances : « La Bloutière est une paroisse de ce diocèse, dans le doyenné de Gavray, trois quart de lieue au-dessus de Villedieu, sur la rivière de Sienne, sur le bord de cette rivière et au coin d'une forêt dont il reste encore la meilleure partie, contre un rocher d'où il sort une agréable fontaine, en un lieu parfaitement solitaire, quoique peu éloigné de deux fameux châteaux qui se faisaient face l'un à l'autre, étant posés sur des éminences des deux côtés de la rivière. En cette solitude étaient retirés deux bons ermites, l'un nommé Simon et l'autre Hugues, dans le dessein de s'appliquer uniquement au service de Dieu et au salut de leurs âmes, loin de l'embarras du monde ». Fernand Lechanteur écrivait que « La spiritualité la plus grande émane de cette vallée : spiritualité d'ailleurs accessible et sans mysticisme tragique ». « Il en reste (du prieuré), selon Clermont Clouet, un autre auteur du terroir, l'abbatiale construite au siècle dernier, un tronçon de colonne, une croix cannelée. Abbatiale, couvent et église en bâtière figuraient trois côtés d'un carré dont le quatrième est un simple mur. Le cloître à colonnade de granit s'adossait en appentis à ces quatre côtés et le jardin se trouvait au milieu ». Il me semble bien que deux colonnes vendues ces dernières années servaient de piliers de barrière à l'entrée d'une propriété située tout près du rond-point d'accès à l'A 84 en direction de Rennes.

Le convent fut fondé en 1199 par Richard de Rollos. Le 1er contingent de religieux vint du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge. Citons parmi les établissements qui relevaient de son autorité : les églises de La Bloutière, Fleury, Bricqueville-la-Blouette, Saint-Fraguaire, Beslon, Hocquigny, les hôpitaux de Saint-Jacques-du-Repas à Folligny et l'hôtel Dieu de La Haye-Pesnel. Il n'y avait plus de religieux en résidence à La Bloutière en 1789. L'établissement est connu pour avoir été dirigé par Guillaume Le Gros au 14e siècle qui connut les trois mortalités de l'époque : famine, peste et guerre qui dévastèrent le pays de Normandie.

L'église prioriale, était encore en partie debout au milieu du 19e, selon une gravure romantique dont la reproduction suit à la prochaine page ; elle fut entièrement démolie. Le tombeau érigé par le prieur Guillaume Le Gros sur la dépouille de Richard de Rollos n'y a pas survécu. L'église a été la nécropole des seigneurs et des hobereaux locaux. Le fragment de dalle tombale découvert par Mark confirme la présence des tombeaux des seigneurs de La Bloutière. Il a extrait du sous-sol la partie médiane de cette plate-tombe dont on remarque l'épée brélée par une ceinture. Celle-ci est tout à fait conforme au dessin conservé aux Archives nationales représentant l'un des tombeaux.

Il n'y a plus de trace d'ancien cimetière des religieux. La croix qui avait été érigée au-devant du logis prioral a été déplacée sur la route de Granville à Fleury.

Le logis prioral présente les caractéristiques architecturales du 18e. Il est structuré de deux ailes et d'un avant corps au fronton triangulaire. Notons l'emploi du granit de taille.

La porte principale est mise en valeur par deux pilastres lisses avec bases et chapiteaux simplement galbés et portant un entablement saillant. Le linteau surbaissé de cette porte est millésimé de l'année 1757.

Le fronton triangulaire est orné de l'écu ovoïde de Richard Rollos, fondateur de l'établissement, seigneur de La Bloutière «d'azur, à deux fasces d'or et une lamie de gueules à tête d'argent brochant sur le tout». Il a été bûché.

La pierre disposée au-dessous dit ceci : « CE BATIMENT FUT COMMENCÉ ET FINIT EN 1760 / PAR LE SECOURS DE LA PROVIDENCE ». Une dédicace beaucoup plus importante fut buchée. Un bandeau plat en relief souligne les limites d'étages. Deux lucarnes rythment la toiture. L'une et l'autre possèdent un épi de

faîtage en terre cuite. Deux puissants conduits de cheminée jaillissent au midi de la bâtière.

Notons aussi, parmi les découvertes faites par Mark, celle des deux morceaux d'une statue complète d'un religieux céphalophore. Il

s'agit probablement de saint Clair, prêtre bénédictin d'origine anglaise, (9e siècle), ayant vécu en Normandie, parmi les saints les plus populaires. Mark, persuadé qu'il pourrait s'agir de l'archevêque Thomas Becket, de souche normande, natif de Londres (1117-1170) très vite canonisé (1173) après le meurtre qu'il subit à l'autel de la cathédrale de Cantorbéry. Le personnage découvert porte sa calotte crânienne dans ses mains. Thomas Becket, assassiné au fil de l'épée par de zélés serviteurs d'Henri II Plantegenest, n'a pas été représenté martyr de cette façon.

La fontaine saint- Thomas fut évoquée. Elle est connue depuis la présence des ermites précédant les religieux, elle est depuis la tempête de 1999 complètement enfouie sous les broussailles à proximité du ruisseau longeant le chemin dit de saint Thomas.

**Eglise de Saint-Martin-le-Bouillant :**

Le curé de Saint-Martin-le-Bouillant s'exprime de cette manière « dans l'année 1778 l'on a commencé à bastir l'église de Saint Martin transportée de l'ancien lieu où elle était, dans une pièce de terre proche les croix dudit saint Martin dont la place a été donnée et abandonnée par monsieur le Comte de Roncherolles en vendant sa seigneurie dudit saint Martin à monsieur de Cassel, lesquels seigneurs ont payé 2800 livres et le sieur Pierre Homo-Regnant, originaire de la paroisse de Vengeons, curé de la dite paroisse en a donné 1000 et le surplus : 5472, 15 livres a été payé par le Général de la dite paroisse. La construction de ladite église reviendra à 20 000 livres en outre tout le bois que la paroisse a fourni pour la superficie de l'église et tous les matériaux » (300 J 189). Le maître d'œuvre choisi fut Lesage.

Eglise et cimetière sont bénits le 11 novembre 1778 par maître Julien Fortin, curé de Sainte-Pience, sur la réquisition de maître Pierre Homo, prêtre, curé de Saint-Martin-le-Bouillant ainsi que la translation du saint sacrement, des vases sacrés, des saintes huiles, du tabernacle, des fonds-baptismaux, livres, linges, ornements et généralement tout ce qui est nécessaire pour l'administration des sacrements et la célébration du service divin. Le curé, Pierre Homo, décédé le 26 novembre 1780, repose dans ce cimetière.

Vous remarquerez qu'il n'y a pas de croix de cimetière en ce lieu. Le monument aux morts, sous la forme habituelle requise d'un obélisque, est par contre, quant à lui, surmonté d'une importante croix. Le cimetière est clos d'une courte haie végétale. Un muret, seulement, a été bâti le long de la route qui mène à Saint-Pois.

L'église présente un plan cruciforme. Les différentes parties de l'église sont toutes éclairées par des baies en forme d'anse de panier selon les principes d'architecture de l'époque. Malheureusement celles-ci ont été segmentées en deux pour former des baies géminées. L'ensemble de l'édifice est bâti en granit de pays, ocré, pour l'essentiel. Le maitre d'œuvre a utilisé du bleu de Vire pour l'ossature de l'église. Le chœur est ceinturé d'une sablière en bois.

La sacristie est bâtie à l'extrémité orientale du chœur. Elle est éclairée par une baie orientale.

La nef se prolonge par une tour clocher-porche à l'extrémité ouest. Cette tour est rythmée par quatre bandeaux et se trouve coiffée d'un dôme lui-même surmonté d'un clocheton. Le coq, cet animal solaire, culmine sur l'ensemble selon la tradition séculaire. Je n'ai pas remarqué de pierre angulaire gravée, celle-ci est peut-être enfouie sur les fondations de l'édifice. Le beffroi est logé dans la partie supérieure de la tour dont les faces sont ouvertes de baies garnies d'abat son. L'œuvre des cloches a publié sous la signature de Cyrille Lair, maire, un livret faisant état des recettes et dépenses générées pour la fourniture de trois cloches en 1877 produites chez Viel-Tétrel de Villedieu. On y trouve 388 souscripteurs ayant donné 4341, 65 francs. A cette somme s'ajoute le prix de la vente des hêtres du cimetière pour 1686 F, le prix de l'ancienne cloche (382 kg) vendue pour 878, 60 F. Le coût de la fonte des trois cloches (2172, 500 kg) se monte à 6952 F et la fabrication du beffroi par Jacques Benoist, charpentier de Saint-Maur-des-Bois à 1200 F. L'accès principal se fait au moyen d'un porche, lui aussi en forme d'anse de panier. Un oculus est ouvert dans la paroi médiane de la tour, plein ouest. Quelques pierres ont dû être transportées du site ancien vers ce lieu comme le démontre cette dalle tombale portant l'épitaphe dédiée à Christophe Hélie, Héricière décédé le 7. Le reste a été bûché.

La chapelle du transept sud porte dans son mur méridional, traversé par un important bandeau de pierre en relief, un relief de la charité saint Martin (14e siècle), où le centurion de l'Empire romain donne la moitié, partie du manteau qui lui appartient, à un pauvre, à Amiens (inscrit Monument historique en 1991). Deux des trois baies, aux extrémités, sont murées. Le cadran solaire, joliment réalisé, daté de 1777 fut donné par le curé de Saint Martin comme le prouve la signature « 1777/CDSANCT(US) MARTINUS ».

Une autre dalle tombale, dédiée à Marie Le Vestur, femme Letelier, décédée en 1612, sert de palier pour l'entrée latérale de cette église. On remarque à l'intérieur les principes nouveaux d'organisation. L'ensemble est couvert d'une voûte lambrissée, à pans coupés, de petites lattes. Il subsiste quelques fragments de dallage de pierre en grès de pays, à l'entrée. Les autres parties distributives de l'édifice ont été pourvues d'un carrelage moderne à décor.

A suivre…

donnant sur les campagnes, enfin il est éloigné des maisons dans une distance au-delà de celle prescrite par lesdits arrêts. Ces faits sont notoires et ne peuvent être méconnus, la preuve en résulte de ce qu'il parait que pour les détruire l'on a supposé des moyens pris hors ces mêmes arrêts. Ces arrêts cependant ne peuvent souffrir ni d'interprétation, ni d'extension au-delà de ce qui est porté. Ils ne peuvent être interprétés différemment non plus par ceux qui doivent les faire exécuter. Dans la paroisse de Tirpied (sic) le cimetière ayant été trouvé trop petit, il a été ordonné qu'il serait augmenté par un terrain voisin qui serait ajouté. Ce nouveau terrain est fort aquatique et proche de la maison presbytérale et la maison du maître d'école est bâtie sur le terrain de l'ancien cimetière et ces deux terrains réunis aujourd'hui ensemble sont situés sur un chemin public et enfin vis-à-vis les maisons du bourg. Cet exemple paraitrait suffisant pour dispenser les sieurs députés d'entrer dans aucune considération ultérieure pour le leur. Mais lesdits sieurs disent encore que si faisait attention au plan levé de leur cimetière et dont monsieur le procureur du roi et monsieur le procureur général sont encore saisis, on verrait : 1° que l'église Notre-Dame-des-Champs n'est point dans l'enceinte dudit cimetière mais que le cimetière longe seulement le côté méridional de ladite église ; que la maison de monsieur Dubuisson située au haut de la rue des champs et celle occupée par le sieur vicaire de la paroisse au haut de la rue des Courtils ainsi que les deux jardins y attenant ne joignant point ledit cimetière mais bien un terrain pavé en majeure partie formant le passage d'une desdites rue à l'autre et servant également de voie pour le peuple qui se rend à l'église. 2° secondement on aurait vu que la partie occidentale dudit cimetière ne joint point, non plus immédiatement la partie du petit palet plantée en arbres et qu'elle en est plus éloignée de quinze toises et que c'est aussi dans un champ encore plus éloigné que ces mêmes arbres où se tient tous les ans deux foires non considérables mais très petites puisqu'elles n'occupent ce terrain que pendant quatre à cinq heures chaque foire. 3° que la partie méridionale dudit cimetière est séparée dans sa plus grande étendue de plusieurs portions de terres labourables non par une sente mais par une voie de plus de quinze pieds de largeur, laquelle conduit du petit palet au grand palet sur lequel est bâti en neuf le collège de la ville, lequel est à une distance de plus de trente toises (50 mètres environ) et l'autre partie dudit cimetière régnant sur le grand palet. Disent enfin lesdits sieurs députés qu'il ne paraît point dans lesdits arrêts de la cour aucun article qui proscrive les cimetières soit près les places de foire, soit limitrophes aux voies par lesquelles peuvent passer quelques écoliers pour se rendre au collège et que celui de leur paroisse n'offre rien de ces craintes qui ont excité l'attention de la cour. C'est pourquoi lesdits sieurs comparants persistent aux délibérations prisent dans leurs assemblées du 30 août 1784 et du 30 janvier dernier (1785) dans lesquelles il a été unanimement et sans aucune réclamation voté pour la conservation de leur cimetière. Espérant que nos seigneurs du Parlement qui ont toujours eu cette police voudront bien accueillir leur moyens de conservation, se réservant à demander à la cour qu'il soit nommé des commissaires, s'il est nécessaire, pour être statuer sur l'inspection du local ainsi qu'il appartiendra, protestant au surplus de nullité de toutes significations faites et à faire à ce sujet de la part de mon dit sieur le Procureur du roi se référant entièrement à la cour pour y faire droit, ce qu'ils ont signé : Guitton, Guellet et Lemuey, curé.

Se sont présentés les sieurs députés de la paroisse de Saint-Gervais qui sont messieurs Cousin, docteur en Sorbonne, curé de ladite paroisse, James-Duhamel, notaire royal et garde notes en chef de ladite ville, Mardelé, aussi notaire et Carbonnel, l'aîné, bourgeois et maire de ce lieu, lesquels ont dit que leur paroisse a l'avantage d'avoir été la première de la ville à entrer dans les vues sages du gouvernement et à obéir aux ordres du roi et du Parlement relatif aux sépultures. En effet aussitôt que ces ordres lui ont été notifiés, les habitants se sont empressés de chercher un terrain convenable pour établir un nouveau cimetière. Ils l'ont dans la paroisse et par leur délibération du 17 avril dernier (1785) dont monsieur le Procureur du roi a eu une expédition en double signée d'eux, ils ont choisi une portion d'un champ nommé « le champ Saint-Jean » dépendant de la chapelle du nom fondée en l'église cathédrale d'Avranches et située à l'extrémité de la rue Saint-Gervais. Cette portion qui est la partie supérieure dudit champ et qui en fait environ moitié est éloignée du bord de ladite rue et de toutes maisons, même de l'auberge nouvellement bâtie et isolée de plus de trente-trois toises (64 mètres linéaire environ). Elle est située au levant dans un lieu élevé, bien aéré et découvert. Messieurs les : sieur curé et paroissiens osent assurer qu'elle a toutes les qualités requises

# Eco-veille de la randonnée à Saint-Martin-le-Bouillant le dimanche matin 24 septembre 2017

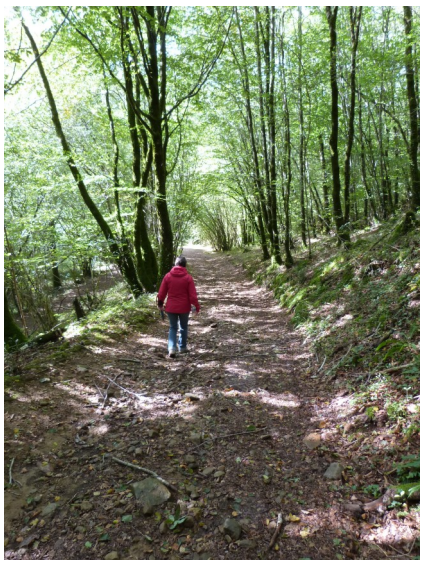

*Un des chemins empruntés*

Eco-veille de la randonnée pédestre sur Saint-Martin-le-Bouillant le dimanche matin 24 septembre 2017.

Départ à 9 heures

*Les randonneurs en marche et notre mascotte « Darius »*

Météorologie : nuageux à dominante claire, chaud, quelques très fines gouttes.

Nombre de participants : 11

Distance de la boucle : 9,960 km

Intitulé de la boucle : variante de celle titrée « sur les pas de Saint Martin »

Nous quittons le bourg de Saint-Martin-le-Bouillant, en laissant l'église consacrée en 1776, pour prendre la petite route qui mène en direction de l'aumône et après un virage nous entrons à droite dans une large voie encaissée. Celle-ci va amorcer une descente, toute en sous-bois, vers le vallon de l'Anguille. Les mieux informés nous révèlent en ce lieu l'existence d'un important dépôt de munitions allemandes dont le sol regorge encore, selon eux, de ces vestiges. Arrivés à la hauteur du pont au prêtre, lequel rappelle la période troublée de la Révolution française, nous tournons à gauche et suivons le cours de l'Anguille, une petite rivière très bruyante. Ces lieux auraient été aussi ceux du château des « Essarts ». Notre chemin longe d'anciennes carrières dont l'une d'elles est ornée d'effigies sculptées disposées sur des aspérités de la carrière. D'anciens aménagements de mobilier ont été réalisés et sont tombés dans l'oubli pour ne plus être que des vestiges. Sur les conseils de Stéphane nous entrons dans une voie barrée dont il affirme que le propriétaire accepte les randonneurs qui respectent certaines règles, ce qui est notre cas. Nous utilisons un chemin à l'assiette enherbée et solide et cet itinéraire se révèle être très intéressant par la présence de champignons. Les commentaires de Stéphane et d'Annie enrichissent notre méconnaissance sur les champignons. Notre parcours prend un intérêt mycologique inattendu. Nous longeons en remontant un ru appelé le « Vivrau ». Nous poursuivons cette voie jusqu'à l'embouchure (123), toujours en sous-bois, avec la route qui mène aux Loges-sur-Brécey, sur notre droite. La route est à cette occasion baptisée du nom de « Georges Choisney » (+ à Caen) chef d'entreprise de travaux publics qui créa cette voie dans la décennie d'avant la seconde guerre mondiale. Nous passons à proximité du logis des Boulais puis nous entrons dans le bourg des Loges-Sur-Brécey, en côtoyant la mairie, l'église, sur notre gauche et une croix de chemin à la sortie du village.

*Inévitable arrêt devant les pieds de champignons*

*La mycologie: une affaire de spécialistes !*

pour y établir un cimetière, tant pour la commodité du transport des corps des fidèles que pour la salubrité de l'air. Pourquoi les dits sieurs députés persistent dans leur choix et demandent l'autorisation de faire l'acquisition du terrain dans la forme et la manière qui sera prescrite. Cet emplacement paraissant le plus commode et le plus propre qu'on puisse choisir pour les sépultures observent qu'aucune loi n'oblige une paroisse à se réunir à une autre paroisse pour établir un cimetière commun. Qu'en tout cas le terrain de la paroisse Saint-Gervais serait le plus propre à cet établissement. Ce qu'ils ont signé après lecture faite ainsi signé : James, Mardelé, Carbonnel, Cousin curé.

Sont aussi comparus, MM Lelandais curé de la paroisse Saint-Saturnin, Provost, avocat du roi et Lesplu-Dupré, notaire aux inventaires, députés par ladite communauté de Saint-Saturnin, lesquels ont dit que dès le 26 7bre 1784 ils obéirent et consentirent à l'unanimité des voix reporter leur cimetière hors la ville. Ils ne savent pas pourquoi messieurs les députés de Saint-Gervais prétendent avoir obéi les premiers puisque leur délibération n'est que du 17 avril dernier et par conséquent postérieur de près de huit mois à celle de Saint-Saturnin. Au reste ils se réjouissent que messieurs de Saint-Gervais se soumettent volontiers à une loi aussi sage. Le vœu de leur communauté est donc d'obéir et de porter son cimetière ailleurs. S'ils n'ont pas jusqu'à présent choisi un cimetière particulier, c'est qu'ils ont cru qu'il serait moins coûteux dans une ville aussi peu considérable qu'Avranches où il n'y a pas cinq mille habitants d'avoir un cimetière commun qui n'exigerait qu'une clôture unique au lieu de trois clôtures et de trois acquisitions différentes ; qu'au reste ils n'entendent point avoir de procès avec les deux autres paroisses. Ils sont prêts à se choisir un cimetière particulier si les autres paroisses ne veulent se réunir à eux, mais ils observent comme citoyens que la description faites par messieurs les députés de Notre-Dame-des-Champs de leur cimetière n'est pas exacte. Leur cimetière entoure leur église au couchant, au midi et au nord et on y enterre de tous côtés. Une rue se prolonge au-devant, au-delà du cimetière, la dernière maison de la rue Notre-Dame-des-Champs tient au cimetière et la dernière maison de l'autre côté fait face au cimetière sans qu'il y ait d'autre espace que la rue. Et le cimetière a le collège de la ville au midi qui n'en est séparé que de trente toises au plus. Sans parler de plusieurs autres maisons qui le renferment au midi, au couchant et une place où se tiennent deux fois par an les foires les plus considérables. Ils s'en rapportent à la cour de statuer si un pareil cimetière doit exister. Quant au cimetière de Saint-Gervais proposé, il est encore bien voisin, mais au reste ils ne s'y opposent pas. Ce qu'ils ont signé après lecture. Ainsi signé : Le landais, curé de Saint-Saturnin, Provost, avocat du roi, député de Saint-Saturnin et Lesplu.

1788 (22/5) : le jeudi 22e jour de mai, fête de Dieu, mil sept cent quatre-vingt-huit, dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Gervais, à l'issue des vêpres, se sont assemblés les sieurs : curé, prêtres, trésoriers et paroissiens de la dite paroisse, en fait commun et général en conséquence du renvoi verbal fait à l'issue de la grande messe paroissiale de dimanche dernier, après avertissements faits aux prônes des grandes messes des dimanches précédents, par bulletins envoyés chez les différents propriétaires et au son de la cloche en la manière accoutumée, comparants par les soussignés pour délibérer sur la demande faite à la paroisse par monsieur de Bréménil, maire de cette ville, au nom de la communauté de la ville, lors de la délibération précédente du 27 avril dernier de céder le bas du terrain du cimetière pour l'utilité de la ville et faciliter le débouché des rues Saint-Gervais et des chapeliers, dans cette partie aux offres de messieurs les officiers municipaux audit nom de la ville de laisser une entrée libre et commode pour les processions, de clore ledit cimetière et d'entretenir le pavé du terrain qui sera abandonné, lesquels sieurs délibérants soussigné, vu le trouble apporté à la dite délibération par plusieurs des paroissiens assemblés, ce qui empêche de bien statuer, ont arrêté de renvoyer

*Boulangerie domestique ruinée*

Nous entrons ensuite, dans une petite route, un GR de pays dont l'itinéraire descend vers le ruisseau de la Gairie, puis remonte jusqu'à un croisement que nous empruntons à gauche. Arrivés à la hauteur d'un verger de pommiers de basse tige à la Tuvellière nous tournons à gauche dans une autre voie où le Mont-Saint-Michel se découvre, puis à nouveau à gauche, sur un chemin goudronné et ensuite un chemin de terre taluté et planté jusqu'à l'intersection. Nous entrons sur cette petite route en tournant à gauche et arrivés à un croisement nous prenons la direction de la croix bleue qui rappelle les combats entre Chouans et Bleus à la fin du 18e siècle. La tradition évoque l'ouverture d'un cimetière, à l'arrière de la croix, et comme on y déposa des républicains appelés « bleus » par opposition aux « blancs » d'origine chouanne et royalistes,. Cette croix était aussi utilisée par les familles pour encourager les jeunes enfants qui ne s'étaient pas lâchés dans la marche, à le faire. Nous empruntons la petite route située sur la gauche de la croix bleue (GR de pays sur les balcons de la Sée) et la grimpons jusqu'au lieu-dit de la Hamelière, où au croisement avec l'entrée de ce village nous prenons un chemin de terre, en bordure d'un labour de maïs.

*La silhouette du Mont-Saint-Michel dans la brume locale de la baie*

Nous le suivons et entrons dans un sous-bois en franchissant une barrière qui en interdit l'accès aux véhicules motorisés. Nous tournons à gauche presqu'aussitôt pour suivre le chemin grimpant en sous-bois. Nous nous laissons conduire jusqu'à une nouvelle intersection où nous tournons à droite. Nous suivons cette voie jusqu'à l'intersection avec une petite route. Nous tournons à gauche. Nous ne sommes plus très loin du bourg de Saint-Martin-le-Bouillant. Nous atteignons les premières habitations, à commencer par l'ancienne école des filles dont l'architecture et l'organisation générale révèlent la spécificité de ce bâtiment. Nous regagnons nos véhicules. L'état des chemins ne soulève aucun commentaire.

*L'Anguille serpentant en sous-bois*

*Clochers de saint Gervais d'Avranches et de Notre-Dame-des-Champs*

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

N° SIRET : 801 053 380 00011

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

ladite délibération à dimanche prochain, vingt-cinq de ce mois, issue de la grande messe et de prier monsieur le Procureur du roi de sister (d'assister) à ladite délibération pour le maintien de l'ordre et statuer ceux qui ont droit d'y sister. Ce qu'ils ont signé après lecture faite.

1857 (29 juillet) : monsieur Edmond Dugué, Préfet de la Manche, donne son approbation au tarif des tentures funèbres arrêté par les Conseils de fabrique des trois paroisses de la ville. Conformément au désir du Conseil municipal, la mise à exécution n'aura lieu qu'au 1er janvier 1858.

1862 (27/02) : mort de monsieur Hébert, originaire de Saint-Senier-sous-Avranches, curé de Notre-Dame des Champs. Monsieur Lemoine-des-Mares, président du tribunal, prenant l'initiative, monsieur Henri Tribouillard ouvre dans son journal « l'Avranchin » une souscription pour élever un tombeau à sa mémoire. Cette pensée reçoit les sympathies de la population.

1868 (25/11) : inhumation de Jean-Marie Legros, tailleur de pierres, l'un des ouvriers qui travaillaient à la rosace de l'église, se tuant en tombant de la hauteur de la rosace, époux d'Anaïs Désirée Laurent, âgé de 27 ans ½. Il était né à Avranches le 4 mai 1841 et y décéda le 24 novembre, place du Salet.

Le cimetière de Saint-Saturnin d'après le livre paroissial, je cite: si les changements intérieurs ont été considérables, les abords de l'église ont entièrement changé d'aspect. Au commencement du siècle (19e) le cimetière de la paroisse se trouvait au nord de l'édifice et se prolongeait sur la partie haute de la place Saint-Saturnin. Il était séparé de cette place par un mur et l'on y accédait par la rue Deschamps au moyen de marches, soit pour les inhumations, soit pour faire la procession autour de l'église. La rue Deschamps était elle-même beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est maintenant. L'abaissement du sol du cimetière et de la rue a été exécuté à plusieurs reprises par la fabrique et par la ville de 1805 à 1819. A cette dernière époque, le perron du portail fut fait par la municipalité. Les ossements retirés du cimetière furent placés dans une fosse creusée à cet effet, sur laquelle fut posée la croix de granit qui s'y trouve aujourd'hui non loin de là. En 1850 cette fosse fut ouverte en creusant les fondations de la nouvelle sacristie derrière l'autel actuel de la Sainte-Vierge et les ossements furent transportés dans le cimetière de la ville.

1838 (21/09) : mort du dernier chanoine de l'église cathédrale Saint-André, Augustin François de Poilvillain, vicaire général de l'ancien diocèse d'Avranches, chanoine de Pontaubault, chanoine honoraire de Coutances, né à Avranches le 1er janvier 1761. On lui a élevé un tombeau près de celui de monsieur Lesplu-Dupré, curé d'Avranches, son ami. Malgré une pluie torrentielle, plus de quinze paroisses rurales se rendirent avec leurs croix à ses obsèques.

Dès son arrivée à Avranches monsieur Lesplu-Dupré songea à sauver de la profanation les restes mortels des évêques d'Avranches enterrés dans la cathédrale. Au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles monsieur Lesplu accomplit cette cérémonie et ce fut pour tous un saisissement général lorsque prenant l'urne cinéraire qui contenait ces ossements, on l'entendit dire à monsieur l'abbé Venard, le plus ancien des prêtres chapelains de la cathédrale « approchez vieillard vénérable qui comptez 80 ans de vertus, c'est à vous qu'il appartient de porter ces saintes reliques ». Ces ossements furent mis dans un caveau au cimetière de la ville, d'où ils ont été exhumés par monseigneur Bravard, sous monsieur Martinière, pour être précieusement déposées dans un caveau à l'entrée du chœur de l'église Saint-Gervais.

Le cimetière de Saint-Gervais

Un cimetière proprement dit, nous devons cependant parler du terrain, qui entourait l'église et où on avait inhumé jusqu'en 1787, époque à laquelle le gouvernement obligea les villes à se procurer des cimetières en dehors des villes. Le cimetière entourait de tous côtés l'église Saint Gervais et avait des clôtures, partie en murs, partie en épines. Quand le cimetière cessa de servir de lieu de sépulture pour les morts, la ville traita avec les paroissiens de Saint Gervais qui lui cédèrent toute la partie du cimetière située à l'ouest de l'église afin d'y faire communiquer les rues de Saint Gervais et des Chapeliers et de faire une place en face du portail de l'église. L'administration de la ville se chargea de clore la partie du cimetière restée sans clôtures par suite de ces travaux et de faire, pour accéder à la tour, un perron en granit qui existe encore maintenant. L'église de Saint Gervais garda la propriété du terrain cédé et la ville s'engageait à entretenir le pavé. Dans la partie nord du cimetière, la plus voisine du chœur, se trouvait une croix plantée en 1775.

L'association est fédérée à : La Fondation du Patrimoine, la Société pour la Protection des Paysages et de l'esthétique de la France, la Fédération Patrimoine Environnement, la Fédération des Moulins de France, le Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais, la Commission départementale du Conseil général de la Manche pour la sauvegarde des cimetières, la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire « Arts et mémoires des cimetières de la Manche » et des associations locales.